

risquera d'être grave, non seulement pour les producteurs eux-mêmes, mais également pour la vie économique et sociale de leurs régions. L'observation des faits économiques a prouvé jusqu'à maintenant que les produits du sol sont les premiers à baisser et plus rapidement que les produits manufacturés — la récolte étant là qui impose la vente —. Et ce ne sera pas le secours de prime qui sauvegardera la situation. La prime risque d'orienter de nouveaux producteurs vers le produit bénéficiaire, et par une compétition plus grande d'avoir un résultat contraire à celui recherché.

C'est par et pour les « Débouchés » que la production fruitière pourra faire face aux difficultés de demain. Le problème est d'augmenter la consommation, dans l'intérêt général. C'est par des prix de détail le plus bas possible, que la demande sera stimulée. Il ne faut pas que le fruit frais soit considéré comme un luxe, ou comme nécessaire à la santé — en effet, grâce à leur valeur alimentaire trop souvent négligée chez nous, ils le sont — ou plus exactement comme une médecine, car cette assimilation correspond également à l'idée de prix élevé.

Or, en France nous pouvons facilement augmenter notre consommation de fruits — nous ne sommes pas

prêts d'atteindre le maximum —. Nos producteurs n'en sont pas au stade des producteurs d'agrumes américains, pour qui, devant l'augmentation de la production se pose le problème de trouver dans celle des produits transformés et des sous-produits, une nécessité vitale. Mais ils doivent et devront par des méthodes rationnelles et raisonnables, atteindre le plus rapidement possible les bas prix. L'abri favorable d'une taxation, parfois trop élevée, se révélera funeste dans l'avenir, car le détaillant dont dépend le consommateur, est intéressé par une vente plus large des produits considérés qui rapporte plus, sinon il s'en désintéresse, surtout quand sa marge bénéficiaire est réduite au strict minimum, tant en économie dirigée que libre.

Il faut donc que la production fruitière, en particulier celle de nos territoires d'Outre-Mer s'organise dans son propre intérêt dès maintenant pour le jour souhaitable, ou quelle que soit l'économie choisie, les fruits seront en vente libre — ce que certains n'envisagent malheureusement pas favorablement — pour redevenir ce qu'ils étaient, des fruits démocratiques, sinon le consommateur s'orientera vers d'autres régions et d'autres produits.

R. CADILLAT

TRAFIC BANANIER

LIGNE DES ANTILLES

Navires arrivés. — Le m/s « Moshill » à Dieppe le 24 février en provenance de Guadeloupe avec 1.072 t. de bananes.

Le m/s « Mosdale » à Dieppe le 26 février en provenance de Guadeloupe avec 370 t. de bananes.

Le s/s « Samaria » à Dieppe le 1^{er} mars en provenance de Martinique avec 660 t.

Le m/s « Fort Royal » à Dieppe le 9 mars avec 501 t. de Guadeloupe et 456 t. de Martinique.

Actuellement, la situation sur la ligne des Antilles est loin d'être favorable aux producteurs. En effet, les trois navires français m/s « Guadeloupe », « Fort-Royal » et « Fort de France », sont en réparations à Dieppe pour une période indéterminée. Le m/s « Guadeloupe » a particulièrement subi de fortes avaries.

Toutefois on prévoit pour le mois de mars les chargements suivants :

Le m/s « Mosdale » qui après chargement en Colombie, prendra aux Antilles 70.000 pieds cubes.

Le m/s « Indian Reefer » et peut-être le m/s « Fort Royal » en fin de mois (1.050 t.).

Pour le mois d'avril, les navires suivants : m/s « Fort Royal » s'il n'a pu charger en mars ; le m/s « Fort de France » (1.000 t.) ; le m/s « Mosdale » et le m/s « Moshill », chargement partiel de 35.000 pieds cubes (500 t.) ; le m/s « Barfleur » (1.000 t.) ; le m/s « Indian Reefer » effectuera peut-être un deuxième voyage ; le s/s « Samaria » retiré de la Côte d'Afrique en raison du manque de fret chargera aux Antilles.

LIGNE DE LA COTE D'AFRIQUE

Navires arrivés. — Le m/s « Guinée » le 18 février à Dieppe avec 900 t. nettes en provenance du Cameroun et 170 t. en provenance de Côte d'Ivoire, avec les tonnages suivants :

Bananes.....	1.123 t. 103
Citrons.....	2 t. 762
Ananas.....	46 t. 729
Pâte de fruits.....	8 t. 711

Le m/s « Blue Océan » le 21 février à Dieppe, avec 1.160 t. en provenance de Guinée.

Le m/s « Duala » le 5 mars à Marseille en provenance de Guinée et Côte d'Ivoire, avec les tonnages suivants :

Provenance de Guinée :	
20.682 régimes de bananes pour	295 t.
Citrons.....	12 t.
Ananas.....	34 t.

Provenance de Côte d'Ivoire :

18.109 régimes de bananes pour 221 t.

Le m/s « Katiola » le 10 mars à Dieppe, avec 922 t. nettes, en provenance du Cameroun.

Le m/s « Galilea » le 12 mars à Marseille, en provenance de Guinée :

Bananes.....	51.209 régimes pour 710 t.
Ananas.....	21 t.
Citrons.....	16 t.

HORAIRE DE LA LIGNE DE LA COTE D'AFRIQUE (Prévisions des chargements d'Avril-Mai)

NAVIRES	DOUALA		PORT-BOUET		SASSANDRA		CONAKRY		Arrivée Ports Français	
	Date	Tonnes	Date	Tonnes	Date	Tonnes	Date	Tonnes	DIEPPE	MARSEILLE
"EDEA"	—	—	2/4/47	200	4/4/47	100	6/4/47	450	—	17/4/47
"DOUALA"	—	—	—	—	—	—	16/4/47	500	—	27/4/47
"GUINÉE"	14/4/47	1.200	—	—	—	—	—	—	29/4/47	—
"KATIOLA"	—	—	19/4/47	200	21/4/47	100	23/4/47	450	5/5/47	—
"GALILEA"	—	—	—	—	—	—	29/4/47	700	—	12/5/47
"EDEA"	—	—	2/5/47	200	4/5/47	100	6/5/47	450	—	16/5/47
"GUINÉE"	16/5/47	1.200	—	—	—	—	—	—	31/5/47	—
"DOUALA"	—	—	—	—	—	—	12/5/47	500	—	23/5/47
"KATIOLA"	—	—	19/5/47	350	21/5/47	100	23/5/47	300	4/6/47	—
"EDEA"	—	—	—	—	—	—	30/5/47	750	—	9/6/47

RÉPARTITION DES BANANES FRAICHES

Arrivage du m/s « Moshill » du 24 février :

Seine 650 tonnes — et en remplacement des manquants du « Fort de France », les tonnages ci-après indiqués ont été attribués aux départements suivants : Seine-et-Marne 30 tonnes — Rhône 22 tonnes, 5 — Basses-Pyrénées 38 tonnes — Doubs 28 tonnes — Corrèze 11 tonnes — Creuse 6 tonnes — Dordogne 3 tonnes — Allier 31 tonnes — Cantal 5 tonnes — Haute-Loire 6 tonnes — Puy-de-Dôme 30 tonnes — Eure-et-Loir 18 tonnes — Maine-et-Loire 5 tonnes — Aube 9 tonnes, 5 — Manche 6 tonnes — Oise 12 tonnes.

Arrivage du m/s « Mosdale » du 26 février :

Indre-et-Loire 23 tonnes — Loire-Inférieure 60 tonnes — Maine-et-Loire 31 tonnes — Mayenne 6 tonnes — Cher 26 tonnes — Manche 31 tonnes — Loiret 26 tonnes — Loir-et-Cher 6 tonnes — Aube 17 tonnes — Marne 37 tonnes — Haute-Marne 14 tonnes — Aisne 28 tonnes.

Arrivage du m/s « Samaria » le 1^{er} mars :

Meurthe-et-Moselle 40 tonnes — Marne 20 tonnes — Calvados 50 tonnes — Eure 12 tonnes — Manche 26 tonnes — Orne 12 tonnes — Oise 27 tonnes — Somme 29 tonnes — Gironde 88 tonnes — Landes 17 tonnes — Lot-et-Garonne 8 tonnes — Basses-Pyrénées 38 tonnes — Côtes-du-Nord 13 tonnes — Finistère 29 tonnes. — Ile-et-Vilaine 32 tonnes — Morbihan 27 tonnes — Sarthe 30 tonnes — Haut-Rhin 52 tonnes.

Arrivage du m/s « Fort-Royal », le 9 mars :

Puy-de-Dôme 30 tonnes — Cantal 5 tonnes — Haute-Loire 6 tonnes — Territoire de Belfort 15 tonnes — Côte-d'Or 35 tonnes — Doubs 39 tonnes — Jura 13 tonnes — Nièvre 18 tonnes — Haute-Saône 16 tonnes — Saône-et-Loire 38 tonnes — Yonne 10 tonnes — Ain 15 tonnes — Ardèche 10 tonnes — Drôme 20 tonnes — Isère 55 tonnes — Loire 80 tonnes — Rhône 150 tonnes — Savoie 25 tonnes — Haute-Savoie 15 tonnes — Corrèze 11 tonnes — Creuse

6 tonnes — Dordogne 12 tonnes — Indre 10 tonnes — Haute-Vienne 26 tonnes — Charente 16 tonnes — Charente-Maritime 33 tonnes — Deux-Sèvres 8 tonnes — Vendée 6 tonnes — Vienne 13 tonnes — Tarn 17 tonnes — Tarn-et-Garonne 55 tonnes — Hautes-Pyrénées 20 tonnes — Aveyron 18 tonnes.

Arrivage du m/s « Guinée » du 18 février :

Aube 17 tonnes — Haute-Marne 14 tonnes — Nord 288 tonnes — Pas-de-Calais 185 tonnes — Meurthe-et-Moselle 50 tonnes — Meuse 20 tonnes — Vosges 40 tonnes — Vosges 40 tonnes — Moselle 90 tonnes — Bas-Rhin 90 tonnes — Haut-Rhin 52 tonnes — Ardennes 28 tonnes — Aisne 27 tonnes — Seine-et-Marne 43 tonnes — Lot 4 tonnes — Hautes-Pyrénées 18 tonnes — Tarn 19 tonnes — Tarn-et-Garonne 10 tonnes — Territoire de Belfort 15 tonnes — Côte-d'Or 30 tonnes — Saône-et-Loire 36 tonnes — Jura 13 tonnes.

Arrivage du m/s « Duala » du 5 mars :

Aude 23,5 tonnes — Aveyron 32 tonnes — Gard 4 tonnes — Pyrénées-Orientales 16 tonnes — Corse 16 tonnes — Ariège 7 tonnes — Haute-Garonne 14 tonnes — Lot 4 tonnes — Hautes-Pyrénées 18 tonnes — Tarn 19 tonnes — Tarn-et-Garonne 10 tonnes — Var 60 tonnes — Cantal 5 tonnes — Basses-Alpes 4 tonnes — Hautes-Alpes 6 tonnes — Alpes-Maritimes 58 tonnes — Bouches-du-Rhône 150 tonnes — Vaucluse 25 tonnes.

Arrivage du m/s « Katiola » du 10 mars :

Hautes-Pyrénées 18 tonnes — Nord 295 tonnes — Pas-de-Calais 190 tonnes — Meurthe-et-Moselle 100 tonnes — Meuse 20 tonnes — Vosges 40 tonnes — Moselle 95 tonnes — Ardennes 30 tonnes — Bas-Rhin 100 tonnes.

Arrivage du m/s « Galilea » du 12 mars :

Corse 16 tonnes — Monaco 4 tonnes — Aude 20 tonnes — Gard 40 tonnes — Hérault 48 tonnes — Basses-Alpes 5 tonnes — Hautes-Alpes 7 tonnes — Alpes-Maritimes 72 tonnes — Bouches-du-Rhône 160 tonnes — Var 60 tonnes — Vaucluse 30 tonnes — Basses-Pyrénées 38 tonnes.